



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 21.01.2026

Numéro de version 1

Révision: 21.01.2026

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Opalescence™ Boost (mixed)
- **Code du produit:**
SDS 199-001.19R01, 1008067, 14094, 14241, 15316, 6247-US, 6248-US, 6249-US, 34567, 13431
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Gel de blanchiment dentaire professionnel en cabinet
- **Emploi de la substance / de la préparation** Gel de blanchiment dentaire professionnel en cabinet
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Ultradent Products Inc.
505 W. Ultradent Drive (10200 S)
South Jordan, UT 84095-3942
USA
onlineordersupport@ultradent.com
(800) 552-5512

Responsable CE
Ultradent Products GmbH
Am Westhover Berg 30
51149 Cologne Allemagne
Courriel : infoDE@ultradent.com
Téléphone du bureau : +49(0)2203-35-92-0
- **Service chargé des renseignements:** Customer Service
- **Numéro d'appel d'urgence**
CHEMTREC (NORTH AMERICA) : +1 (800) 424-9300
(INTERNATIONAL) : +(703) 527-3887

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS03 flamme au-dessus d'un cercle

Ox. Liq. 2 H272 Peut aggraver un incendie; comburant.



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 21.01.2026

Numéro de version 1

Révision: 21.01.2026

Nom du produit: Opalescence™ Boost (mixed)

(suite de la page 1)

- **Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant**
- **Pictogrammes de danger GHS03, GHS05, GHS07**
- **Mention d'avertissement Danger**

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
peroxyde d'hydrogène en solution
hydroxyde de potassium
fluorure de sodium
- **Mentions de danger**
H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **Conseils de prudence**
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P405 Garder sous cléf.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

7681-49-4 | fluorure de sodium

Liste II

* 3 Composition/informations sur les composants

- **Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 7722-84-1 EINECS: 231-765-0	<i>peroxyde d'hydrogène en solution</i> ⚠ Ox. Liq. 1, H271; ⚠ Skin Corr. 1A, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332 <i>Limites de concentration spécifiques:</i> <i>Ox. Liq. 1; H271: C ≥ 70 %</i> <i>Ox. Liq. 2; H272: 50 % ≤ C < 70 %</i> <i>Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 70 %</i> <i>Skin Corr. 1B; H314: 50 % ≤ C < 70 %</i> <i>Skin Irrit. 2; H315: 35 % ≤ C < 50 %</i> <i>Eye Dam. 1; H318: C ≥ 8 %</i> <i>Eye Irrit. 2; H319: 5 % ≤ C < 8 %</i> <i>STOT SE 3; H335: C ≥ 35 %</i>	>36-<50%
	<i>Synthetic Amorphous, Pyrogenic Silica</i> <i>substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail</i>	>1-<10%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 21.01.2026

Numéro de version 1

Révision: 21.01.2026

Nom du produit: Opalescence™ Boost (mixed)

		(suite de la page 2)
CAS: 56-81-5 EINECS: 200-289-5	glycerol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	>5-<20%
CAS: 7757-79-1 EINECS: 231-818-8	nitrate de potassium ⚠ Ox. Sol. 2, H272; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335-H336	>1-<10%
CAS: 1310-58-3 EINECS: 215-181-3	hydroxyde de potassium ⚠ Skin Corr. 1A, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 5 % Skin Corr. 1B; H314: 2 % ≤ C < 5 % Skin Irrit. 2; H315: 0,5 % ≤ C < 2 % Eye Irrit. 2; H319: 0,5 % ≤ C < 2 %	>1-<10%
CAS: 7681-49-4 EINECS: 231-667-8	fluorure de sodium ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319, EUH032	>0,88-<1.320%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· **Description des mesures de premiers secours**

· **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· **Après inhalation:**

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:**

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **Après contact avec les yeux:**

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Consulter immédiatement un médecin.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

· **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:** Eau pulvérisée

· **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dans les conteneurs fermés et non ventilés, risque de rupture en raison de l'augmentation de la pression due à la décomposition. Le contact avec des matériaux combustibles peut provoquer un incendie.

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 21.01.2026

Numéro de version 1

Révision: 21.01.2026

Nom du produit: Opalescence™ Boost (mixed)

(suite de la page 3)

· **Conseils aux pompiers**

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les surfaces exposées au feu et protéger le personnel. Déplacer les conteneurs hors de la zone d'incendie s'il n'y a pas de risque.

· **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **Précautions pour la protection de l'environnement**

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Le peroxyde d'hydrogène peut être décomposé en ajoutant du métabisulfite de sodium ou du sulfite de sodium après dilution à environ 5 %.

Arrêter le flux de matière si cela est sans risque

Les matériaux combustibles exposés au peroxyde d'hydrogène doivent être immédiatement immergés ou rincés avec de grandes quantités d'eau pour s'assurer que tout le peroxyde d'hydrogène est éliminé. Le peroxyde d'hydrogène résiduel qui sèche (après évaporation, le peroxyde d'hydrogène peut se concentrer) sur des matières organiques telles que le papier, les tissus, le coton, le cuir, le bois ou d'autres matières combustibles peut provoquer l'inflammation de la matière et un incendie.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· **Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

· **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Le patient et le médecin doivent utiliser des lunettes de sécurité. Utilisez un équipement de protection des yeux testé et approuvé selon les normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166 (EN).

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter la formation d'aérosols.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Les matériaux combustibles exposés au peroxyde d'hydrogène doivent être immédiatement immergés ou rincés avec de grandes quantités d'eau pour s'assurer que tout le peroxyde d'hydrogène est éliminé. Le peroxyde d'hydrogène résiduel qui sèche (après évaporation, le peroxyde d'hydrogène peut se concentrer) sur des matières organiques telles que le papier, les tissus, le coton, le cuir, le bois ou d'autres matières combustibles peut provoquer l'inflammation de la matière et un incendie.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 21.01.2026

Numéro de version 1

Révision: 21.01.2026

Nom du produit: Opalescence™ Boost (mixed)

(suite de la page 4)

- **Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Matériau approprié pour réservoirs et conduites: acier spécial.
Matériau convenant pour emballages et canalisations: le verre.
Matériau approprié pour réservoirs et conduites: aluminium.
Ne conserver que dans le fût d'origine.
Prévoir la ventilation des emballages.
- **Indications concernant le stockage commun:**
Ne pas conserver avec les agents de réduction.
Stocker à l'écart des matériaux combustibles.
Ne pas conserver avec des métaux.
Ne pas stocker avec des acides.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Stocker au frais.
Voir l'étiquetage du produit.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Gel de blanchiment dentaire professionnel en cabinet

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution	
VLEP	Valeur à long terme: 1,5 mg/m ³ , 1 ppm
Synthetic Amorphous, Pyrogenic Silica	
TWA	Valeur momentanée: 10* 5 mg/m ³
56-81-5 glycerol	
VLEP	Valeur à long terme: 10 mg/m ³
1310-58-3 hydroxyde de potassium	
VLEP	Valeur momentanée: 2 mg/m ³

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· Contrôles de l'exposition

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Au travail, ne pas manger ni boire.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 21.01.2026

Numéro de version 1

Révision: 21.01.2026

Nom du produit: Opalescence™ Boost (mixed)

(suite de la page 5)

· Protection des mains:


Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage

Utiliser des lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques et un écran facial (ANSI Z87.1 ou équivalent approuvé).



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
· Indications générales

· État physique	Liquide
· Couleur:	Rouge
· Odeur:	Inodore
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair	>65 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH à 20 °C	6-8,5
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 21.01.2026

Numéro de version 1

Révision: 21.01.2026

Nom du produit: **Opalescence™ Boost (mixed)**

(suite de la page 6)

- **Densité et/ou densité relative**
- **Densité à 20 °C:** 1,2-1,4 g/cm³
- **Densité relative** Non déterminé.
- **Densité de vapeur:** Non déterminé.
- **Autres informations**
- **Aspect:**
- **Forme:** Gel
- **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité**
- **Température d'auto-inflammation** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.
- **Changement d'état**
- **Taux d'évaporation:** Non déterminé.
- **Informations concernant les classes de danger physique**
- **Substances et mélanges explosibles** néant
- **Gaz inflammables** néant
- **Aérosols** néant
- **Gaz comburants** néant
- **Gaz sous pression** néant
- **Liquides inflammables** néant
- **Matières solides inflammables** néant
- **Substances et mélanges autoréactifs** néant
- **Liquides pyrophoriques** néant
- **Matières solides pyrophoriques** néant
- **Matières et mélanges auto-échauffants** néant
- **Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau** néant
- **Liquides comburants** Peut aggraver un incendie; comburant.
- **Matières solides comburantes** néant
- **Peroxydes organiques** néant
- **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** néant
- **Explosibles désensibilisés** néant

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique** Stable dans les conditions recommandées
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Se décompose sous l'effet de la chaleur
- **Possibilité de réactions dangereuses**
Le contact avec des métaux, des ions métalliques, des alcalis, des agents réducteurs et des matières organiques (telles que des alcools ou des terpènes) peut provoquer une décomposition thermique auto-accélérée.
Réactions au contact de métaux divers.
Réactions aux matières organiques.
- **Conditions à éviter**
Variations du pH
Rayons UV
Contamination
- **Matières incompatibles:**
Métaux lourds
Agents réducteurs

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 21.01.2026

Numéro de version 1

Révision: 21.01.2026

Nom du produit: Opalescence™ Boost (mixed)

(suite de la page 7)

Matériaux combustibles

Alcalis

, matières organiques

· **Produits de décomposition dangereux:** Oxygène

11 Informations toxicologiques

- Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë Nocif en cas d'ingestion.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD50	917 mg/kg
Dermique	LD50	15.837 mg/kg
Inhalatoire	LC50/4 h	27,8 mg/l

7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution

Oral	LC50 Fish	16,4 mg/l (FSH)
------	-----------	-----------------

Synthetic Amorphous, Pyrogenic Silica

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (Oral Test Method)
	LC50 Fish	>10.000 mg/l (FSH) (Toxicity to fish)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin) (Dermal test method)
	LC50(Daphnia magna)	>1.000-10.000 mg/l (daphnia) (Toxicity to aquatic invertebrates)

56-81-5 glycerol

Oral	LD50	7.750 mg/kg (Guinea pig)
		4.100 mg/kg (souris)
		5.570 mg/kg (rat)
		27.000 mg/kg (lapin)
Dermique	LC50 Fish	>5.000 mg/l (FSH)
	LD50	>21.900 mg/kg (rat) 10.000 mg/kg (lapin)

7757-79-1 nitrate de potassium

Oral	LD50	3.015 mg/kg (rat)
		1.901 mg/kg (lapin)
Dermique	LC50 Fish	1.378 mg/l (FSH)
	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
	LC50(Daphnia magna)	490 mg/l (daphnia)

1310-58-3 hydroxyde de potassium

Oral	LD50	214 mg/kg (rat)
	LC50 Fish	80 mg/l (FSH)

7681-49-4 fluorure de sodium

Oral	LD50	52 mg/kg (souris)
	LC50 Fish (statique)	17 mg/l (FSH)
Dermique	LD50	175 mg/kg (rat)

- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 21.01.2026

Numéro de version 1

Révision: 21.01.2026

Nom du produit: Opalescence™ Boost (mixed)

(suite de la page 8)

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

7681-49-4 fluorure de sodium

Liste II

12 Informations écologiques

· **Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution

EC50	1,38 mg/l (Alg)
	2,4 mg/l (daphnia)

56-81-5 glycerol

EC50	>10.000 mg/kg (BCT)
------	---------------------

7681-49-4 fluorure de sodium

EC50	272 mg/kg (Alg)
	98 mg/kg (daphnia)
Algae Toxicity (statique)	7 mg/l (Alg)

· **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Potentiel de bioaccumulation** Peut s'accumuler dans les organismes.

· **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

· **Autres effets néfastes**

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

FR

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 21.01.2026

Numéro de version 1

Révision: 21.01.2026

Nom du produit: **Opalescence™ Boost (mixed)**

(suite de la page 9)

13 Considérations relatives à l'élimination

· **Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Éliminer le contenu/conteneur conformément aux réglementations internationales, fédérales, de votre État ou locales.

· **Catalogue européen des déchets**

HP2	Comburant
HP6	Toxicité aiguë
HP8	Corrosif
HP12	Dégagement d'un gaz à toxicité aiguë

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

· **Numéro ONU ou numéro d'identification**

· **ADR, IMDG, IATA**

UN3093

· **Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR**

3093 LIQUIDE CORROSIF, COMBURANT, N.S.A.
(PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE
STABILISÉE, HYDROXYDE DE POTASSIUM)

· **IMDG, IATA**

CORROSIVE LIQUID, OXIDIZING, N.O.S. (HYDROGEN
PEROXIDE, STABILIZED, POTASSIUM HYDROXIDE)

· **Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR**



· **Classe**

8 Matières corrosives.

· **Étiquette**

8+5.1

· **IMDG**



· **Class**

8 Matières corrosives.

· **Label**

8/5.1

· **IATA**



· **Class**

8 Matières corrosives.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 21.01.2026

Numéro de version 1

Révision: 21.01.2026

Nom du produit: **Opalescence™ Boost (mixed)**

(suite de la page 10)

· Label	8 (5.1)
· Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	II
· Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	85
· No EMS:	F-A,S-Q
· Stowage Category	E
· Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)	II Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	2 E
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	II Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3093 LIQUIDE CORROSIF, COMBURANT, N.S.A. (PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE STABILISÉE, HYDROXYDE DE POTASSIUM), 8 (5.1), II

15 Informations relatives à la réglementation

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **NIOSH-Ca (National Institute for Occupational Safety and Health)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Directive 2004/42/CE**

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Catégorie SEVESO P8 LIQUIDES ET SOLIDES COMBURANTS**

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t**

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t**

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 21.01.2026

Numéro de version 1

Révision: 21.01.2026

Nom du produit: Opalescence™ Boost (mixed)

(suite de la page 11)

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

7722-84-1	peroxyde d'hydrogène en solution	Valeur limite: >12-≤35 %	>36-<50%
-----------	----------------------------------	--------------------------	----------

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

7757-79-1	nitrate de potassium
-----------	----------------------

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

16 Autres informations

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148 : toutes les transactions suspectes et les disparitions et vols importants doivent être signalés au point de contact national compétent.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Liquides comburants	D'après les données d'essais
Toxicité aiguë - voie orale Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· Service établissant la fiche technique: Environmental, Health, and Safety
· Contact: Customer Service
· Date de la version précédente: 29.09.2023
· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 21.01.2026

Numéro de version 1

Révision: 21.01.2026

Nom du produit: Opalescence™ Boost (mixed)

(suite de la page 12)

*vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**NIOSH: National Institute for Occupational Safety**ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)**Ox. Liq. 1: Liquides comburants – Catégorie 1**Ox. Liq. 2: Liquides comburants – Catégorie 2**Ox. Sol. 2: Matières solides comburantes – Catégorie 2**Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3**Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4**Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2**Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A**Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B**Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2**Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1**Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2**STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3**** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR